

A destination
des personnes âgées
ou des familles



Maia

→ PAYS DE BREST



Un professionnel va faire une demande d'accompagnement au service « gestion de cas MAIA ». Vous avez été informé de l'existence du service de gestion de cas par un professionnel car votre parent, votre proche ou vous-même avez besoin d'un accompagnement spécifique.

→ QU'EST-CE QUE LA GESTION DE CAS ?

Le service « la gestion de cas » permet un accompagnement individuel et à long terme des personnes âgées en situation complexe qui ont pour projet de rester vivre à leur domicile.
Le gestionnaire de cas est un professionnel diplômé qui intervient dans un cadre réglementé. Il est l'interlocuteur privilégié de la personne et assure la liaison entre tous les intervenants (aidants familiaux et professionnels) afin de stabiliser la situation au domicile de manière durable. Le service s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans mais aussi aux malades Alzheimer jeunes diagnostiqués.

→ COMMENT BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT EN GESTION DE CAS ?

Seul un professionnel qui a évalué la situation peut faire la demande d'accompagnement au service de gestion de cas : médecin, infirmier, assistante sociale, accueil de jour, service d'aide à domicile, ...
La demande d'accompagnement ne vaut pas acceptation pour la prise en charge. En effet, une commission validera ou non l'inclusion en gestion de cas en fonction des critères de complexité présentés par le professionnel orienteur.
Un professionnel vous fera retour de la décision de cette commission. Les situations ne répondant pas aux critères de complexité sont réorientées vers un service plus adapté.

→ QU'EST-CE QUE LA MAIA ?

La MAIA est la « Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer » et maladies apparentées. C'est un dispositif créé dans le cadre du Plan Alzheimer 2008-2012 qui s'adresse aux professionnels des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

conception graphique : www.gnette.com - mars 2014